de réfléchir. Il donna les billets et courut chercher les cigares.

Inutile de dire qu'à son retour les deux compères s'étaient éclipsés.

LES SIGNALEMENTS

Tout désolé Joseph Picke s'en fut conter à son patron cette mésaventure.

Celui-ci fit aussitôt quérir le père de l'enfant et lui dit d'aller porter plainte.

Le jeune volé a donné à M. Laché les signalements complets des escrocs.

Le premier individu est âgé de 30 à 35 ans petit, assez replet, ses cheveux et sa moustache sont noirs, sa figure large, il était vêtu d'un imperméable en caoutchouc noir et coiffé d'un chapeau rond.

L'anglais plus grand que son complice peut avoir 45 à 50 ans, son visage est allongé et maigre, il est vêtu d'un pardessus noir d'un veston et d'un gilet à carreaux, lui aussi porte un chapeau rond.

Terrible accident de Mine
A CARVIN

Un ouvrier tué. — Deux blessés.

Hier, 2 novembre, vers midi, un terrible accident s'est produit au fond du puits numéro 4 des mines de Carvin, à 400 mètres de *profondeur*.

Deux ouvriers qui travaillaient à cinq ou six *mètres du puits à l'élargissement* d'une bowette, et un surveillant dénommé boutefeu ont été atteints par l'explosion d'une mine.

Un des ouvriers, Massy Gustave, âgé de 40 ans, marié et père de huit enfants, demeurant à Carvin, a été tué sur le coup; il a été relevé, la tête fracassée; l'autre, Baccuet François, demeurant à Courrières, est gravement blessé.

Quant au boute-feu Delvincourt Jean-Baptiste, demeurant à Carvin, marié et père de six enfants en bas âge, il fut relevé, une *jambe fracturée*, de nombreuses blessures à la tête, un œil gravement atteint.

On ne *sait encore* exactement comment l'accident s'est produit; l'enquête que va faire *le délégué mineur, le citoyen Dieu*donné l'établira sans doute.

DRAMATIQUE NOYADE
A DOUAI

Un musicien de l'Ecole d'Artillerie en corvée de balayage, se noie dans une casemate.

Vendredi matin, le soldat musicien Waymel Henri, originaire de Radinghem, canton d'Haubourdin, où son père est actuellement maire de la commune, était commandé de service au balayage.

Disons de suite que depuis quelque temps, le colonel du 15e régiment d'artillerie, où est en subsistance la musique, obligeait le musicien de semaine à désigner journellement un homme de corvée.

Donc ce jour-là, le malheureux Waymel avait terminé sa corvée, qui consistait au balayage du poste et des *escaliers* de la salle des rapports. Il attendait pour retourner à son casernement que *ses* camarades aient également terminé.

Pour passer le temps, il eut la fatale idée d'aller explorer un bassin de l'ancienne cartoucherie, aujourd'hui déclassée et devenue la propriété de la ville de Douai, située à une cinquantaine de mètres de la caserne de Caux, en prolongement de la rue des Casernes, dont l'entrée est en façade sur la rue d'Albergotti.

Ce bassin, long d'environ 75 mètres, se trouve plongé dans la plus grande obscurité. Aussi était-il imprudent de s'y aventurer seul et sans lumière.

A une soixantaine de mètres de l'entrée, sans qu'on puisse la soupçonner, une lueur se profile sur le mur de fond, badigeonné à la chaux. C'est là que trompant le rayon visuel, se trouve une vanne qu'il est impossible d'apercevoir sans lanterne, profonde de 5 à 6 *mètres environ*. Elle contient 3 à 4 mètres d'eau, le reste est de la vase.

Le niveau de l'eau est à environ 75 centimètres du sol.

C'est dans ce funèbre tombeau que le malheureux musicien est venu trouver la mort.

Attiré par un cri anormal provenant du fond de cette voûte sombre, un soldat de la 8e *batterie*, le canonnier Pluvinage, qui balayait la devanture de la caserne, n'écoutant que son courage, s'enfonça dans ce dédale.

Comme son compagnon qu'il n'avait pas vu entrer, il vint tomber dans ce trou homicide, et ne dut son salut qu'à un crochet situé sur le bord, et auquel il avait pu se cramponner.

Sorti non sans peine de la situation dans laquelle il se trouvait, il vint tout ému en faire le récit au maréchal-des-logis de garde qui, pressentant un malheur, fit prévenir immédiatement l'adjudant de semaine.

Celui-ci fit d'urgence le nécessaire pour organiser le sauvetage.

A l'aide d'un crochet attaché à une corde, on fit des fouilles dans la vanne, et au bout de 20 minutes, on remonta le cadavre du pauvre Waymel. *On trouva sur lui sa montre* qui était arrêtée à 8 h. 7 minutes.

Waymel était âgé de 22 ans; il avait un an de service et venait d'être tout nouvellement classé musicien. Il était des mieux notés, estimé de ses chefs et de ses camarades, fort affectés de ce malheur.

La famille a été prévenue télégraphiquement.

Il y a six mois environ, le même accident a failli se produire au même endroit et dans des conditions identiques.

Un vieillard étant entré dans ce bastion *pour se renseigner sur ces issues* était tombé dans le trou que nous avons décrit. Il ne dut son salut qu'aux appareils de la vanne, sur lesquels il était tombé.

L'administration municipale, dont dépendent ces derniers vestiges des fortifications, depuis le déclassement de la poudrière n'aurait-elle pu depuis longtemps déjà, penser à la fermeture de ce souterrain. Il est heureux qu'en ces temps de vacances qui viennent de se terminer nous n'ayons eu à déplorer d'autres accidents, cet endroit étant le rendez-vous des enfants de tout le quartier, qui viennent se livrer là à leurs joyeux ébats.

Arrestation d'un faux-monnayeur
A DOUAI

Dans l'après-midi de vendredi la police de Douai était informée qu'un certain nombre de pièces fausses de 5 francs avaient été émises dans les magasins de la ville.

Aussitôt le brigadier de sûreté Leleu se mit en campagne avec l'agent Lesecq de la même brigade.

Vers 5 heures, les fins limiers avisèrent, au coin des rues du Clocher-Saint-Pierre et Merlin, de Douai, ancienne rue du Palais, un individu en conversation avec la demoiselle d'un magasin de chaussures dans lequel il était entré, pour se faire servir quelques sous de boutons.

Le brigadier Leleu fit pister par l'agent Lesecq l'individu en question, et à son tour entra dans le magasin où il s'informa du *motif de la visite du présumé faux-monnayeur* et demanda à voir la pièce qu'il avait donnée en paiement.

Il lui fut répondu que le client qui venait de sortir avait donné en échange de la marchandise fournie une pièce de 5 francs qui fut immédiatement reconnue fausse.

Muni de ces renseignements, le brigadier Leleu rejoignit l'individu soupçonné et le mit en état d'arrestation.

Conduit au poste de police, il fut trouvé porteur de 51 pièces de 5 francs en argent, fausses, et d'une centaine de francs en menue monnaie, provenant vraisemblablement de l'échange des pièces émises.

Nous reviendrons sur cette affaire, l'enquête devant se poursuivre en dehors de Douai.

Chez les Tisseurs du Cambrésis

Le citoyen Campener, président du Syndicat des Tisseurs à Avesnes-lez-Aubert, vient de recevoir de M. le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail, la lettre suivante :

Paris, le 31 octobre 1906.

Monsieur le président,

Vous avez appelé mon attention sur les inconvénients que présente pour les ouvriers tisseurs, l'emploi, *par les chefs d'établissements*, de compte-fils non contrôlés par les vérificateurs des poids et mesures, surtout lorsqu'il s'agit de travaux affinés où le nombre des fils à introduire peut être, dans certains cas de sept dans un millimètre.

La question que vous soulevez me paraît des plus intéressantes à examiner, car elle touche de près au règlement des salaires des ouvriers. Je viens en conséquence de prescrire une enquête à ce sujet, et j'en soumettrai les résultats à la commission de métrologie usuelle du bureau national des poids et mesures, qui est déjà chargée d'examiner la suite qui pourrait être donnée à *diverses propositions tendant à soumettre* au contrôle du service des poids et mesures *certaines machines servant* à mesurer les tissus ou autres produits, les compteurs automatiques ou compte-duites, etc., ou autres appareils servant au règlement du salaire des ouvriers.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître l'avis qui aura été émis par la commission de métrologie usuelle au sujet de la vérification du compte-fils.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du travail,

Grande Manifestation Syndicale
A LENS

UN CORTEGE DE 3.000 SYNDIQUES. — DISCOURS DE BASLY AUX ECOLES. — L'ŒUVRE DU VIEUX-SYNDICAT. — Le «REVEIL du NORD» ET LES COMPAGNIES. — L'UNITE MINIERE.

Il n'y a que deux cents syndiqués à Lens! écrivait récemment dans son journal le libertaire falot qui, depuis quatre ans, cherche vainement à grouper autour de lui assez d'ouvriers mineurs pour se donner l'apparence d'un chef de groupement.

Les chiffres de Benoît sont à peu près aussi exacts que ceux de son digne compère Dehay, de comique mémoire.

Au simple appel de la section syndicale de Lens, dimanche dernier, trois mille ouvriers mineurs syndiqués appartenant aux sept fosses en extraction sur le territoire de la commune, sont, en effet, venus entendre leur président. Trois mille syndiqués ont parcouru les rues de Lens, musique en tête, acclamant le citoyen Basly, acclamés eux-mêmes par une foule sympathique, heureuse de ce réveil de l'esprit syndical, de l'hommage éclatant rendu au premier élu de la grande cité minière.

Les histrions de l'anarchie, les pauvres hères qui ont cherché, il n'y a pas longtemps, à saper la popularité du député-maire de Lens, ne seront pas embarrassés pour contester la grandiose manifestation de dimanche. Ils diront certainement qu'eux seuls ont la confiance du peuple. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne les a pas vus, c'est qu'ils n'ont pas paru, qu'ils n'ont pas osé paraître, comme à Billy-Montigny, il y a huit jours.

N'insistons pas.

DEVANT L'HOTEL DE VILLE

A quatre heures et demie, la place de l'Hôtel de Ville, déjà animée par le passage des familles qui se rendent au cimetière de l'Est, honorer leurs morts, est envahie par un groupe nombreux qui vient, drapeau en tête, des fosses 1, 9, 11 et 12; bientôt arrivent les camarades des numéros 2, 4 et 5, puis les *militants* de Sallaumines, de Liévin, d'Avion, etc.

Les curieux aidant, la vaste place n'est bientôt plus qu'une fourmillière humaine. La Fanfare ouvrière municipale, dont Basly, en sa qualité de maire, est le président d'honneur, paraît quelques minutes plus tard, avec derrière elle, de nouveaux manifestants. Elle prend immédiatement la tête du cortège, qui part par la rue de Lille.

Nous remarquons aux côtés de Basly, acclamé sans interruption, nos amis Evrard, Hulleux, Catteau, Rémy, Maës, Pruvost, Moinier, Lehut, Laloux, Darras, et plusieurs conseillers municipaux de Lens, ainsi que la plupart des militants de la section socialiste dont le magnifique drapeau rouge claque au vent.

LA MANIFESTATION

La colonne de manifestants prend, comme nous l'avons dit, la rue de Lille; elle s'engage dans l'étroite rue Basse pour aller ensuite rejoindre la rue Decrombecque; la Fanfare joue ses pas les plus entraînants. Rue de la Paix, rue Thiers, avenue de la Gare, rue de Paris, rue Porte-d'Arras, boulevard des Ecoles, ce ne sont que cris formidables et répétés de : « Vive le Syndicat ! Vive Basly ! »

A L'ECOLE CONDORCET

La rentrée du public au préau des écoles prend trois bons quarts d'heure. Il est vrai qu'un contrôle sévère est fait à la porte par les délégués du Syndicat; on n'entre pas sans le livret. Bonne mesure, car il et été impossible de caser tous ceux qui voulaient pénétrer dans la vaste enceinte où Basly doit faire sa conférence.

A six heures, le bureau est ainsi formé : président, Maës, délégué mineur de la fosse numéro 1; assesseurs : Catteau et Rémy, délégués mineurs des fosses numéros 11 et 12; *secrétaire, Romuald Pruvost, délégué mineur* de la fosse numéro 9.

ALLOCUTION DE MAES

Le citoyen Maës remercie en quelques mots les ouvriers mineurs syndiqués, d'être venus en si grand nombre à la conférence de leur président. Il fustige vigoureusement les individus qui ont aux lèvres des mots d'Unité et *qui n'ont qu'un but : la division du prolétariat minier.*

« On a prétendu, dit-il, que nous n'étions à Lens que deux cents adhérents au Vieux-Syndicat. Vous avez tenu à répondre vous-mêmes à ce mensonge et à prouver que la section de Lens est la première de notre organisation. (Applaudissements).

Discours de Basly

Est-ce la manifestation cordiale et sympathique dont il a été l'objet ? Est-ce la satisfaction de voir que le groupement ouvrier à la tête duquel il milite depuis de nombreuses années est en passe de devenir une des plus fortes organisations ouvrières du monde entier ? Est-ce enfin la joie de voir les ouvriers mineurs en marche vers des conquêtes plus faciles, vers un avenir plus souriant ? Ce qui est sûr, c'est que le député de Lens a été rarement aussi bien inspiré, aussi éloquent.

Son discours qui a duré une heure et quart, a été admirable de précision, de logique, de clarté. Il a pris le Vieux-Syndicat à son origine; il l'a montré tour à tour puissant, à demi étranglé par les capitalistes de la mine, calomnié et vilipendé par les *libertaires* toujours luttant avec une indomptable énergie, survivant aux plus rudes attaques, *continuant* son œuvre inlassable pour arriver aujourd'hui à un état de force dont personne ne saurait avoir raison.

Il a montré la nécessité de mener parallèlement l'action politique et l'action économique, et après une peinture émouvante des misères passées, il a salué l'avenir prochain où la corporation minière, consciente de ses droits, pénétrée de ses devoirs, imposera à ceux qui l'ont méconnue et exploitée, son droit à la vie.

Comment rendre compte de cette improvisation chaleureuse ?

UN PEU D'HISTOIRE

« Citoyens, dit Basly, je vous remercie de la superbe manifestation que vous avez organisée en l'honneur de votre président.

» Il y a longtemps, qu'en dehors des périodes de grève, la ville de Lens n'avait assisté à un pareil spectacle. J'en suis profondément heureux parce que cela dénote que les ouvriers mineurs se sont ressaisis et que, faisant enfin litière des soupçons injustes que l'on avait semés dans leur esprit, ils sont *résolus* à aller de l'avant.

» Je veux traiter deux questions : la question syndicale et la question politique, pour cette raison que si je suis votre président, je suis aussi votre député.

» Le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais est né de la misère des ouvriers et de l'oppression des compagnies. Il ne fut définitivement créé qu'après plusieurs tentatives infructueuses.

» En 1883, alors que j'étais secrétaire du syndicat des mineurs du Nord, je vins dans le Pas-de-Calais pour tenter de jeter la semence syndicale. Je fus reçu à coups de pierres, mais la semence germa bientôt; de braves militants se mirent, après moi, à la tâche et furent assez heureux pour réunir autour d'eux un certain nombre d'ouvriers qui devinrent eux-mêmes de zélés propagandistes.

» En 1889, ce fut une explosion; d'un bout à l'autre du bassin, comme une traînée de poudre, l'idée syndicale franchit les distances, enflamma les esprits.

» Il fallait détruire cette force ouvrière et c'est à cela que les *compagnies* avisèrent. En 1891, les charbonnages subirent une crise; le moment parut choisi au patronat minier; la grève éclata. Sans réserves dans sa caisse, le syndicat succombait, si M. de Freycinet n'avait fait savoir au Comité des houillères qu'il retirerait les troupes du bassin si les compagnies n'acceptaient pas l'arbitrage proposé.

» Ce fut une victoire morale dont les riches exploitants devaient prendre un jour une revanche terrible.

» Qui ne se souvient de la grève de 1893, de ce conflit sanglant qui dura 49 jours et à la fin duquel les ouvriers mineurs furent forcés de réintégrer les puits, sous les baïonnettes des soldats ?

» Nous fûmes vaincus, parce qu'encore notre caisse ne contenait que peu d'argent et que nous nous trouvions dans l'impossibilité de secourir les cinquante mille familles qui mouraient de faim.

» En 1899, en 1900, en 1902, en 1906, nouveaux conflits, et combien douloureux.

» L'ouvrier mineur a obtenu des satisfactions, certes; il jouit maintenant de pensions de retraites, les salaires ont augmenté avec la hausse des charbons qui profite à l'ouvrier, mais il a droit à autre chose et il ne pourra y prétendre que s'il sait, en temps de paix, s'imposer des sacrifices pour pouvoir résister dans les grèves à venir ».

LA REORGANISATION DU SYNDICAT

L'orateur parle ensuite de la réorganisation du Vieux-Syndicat.

« Nous ne pouvions, dit-il, continuer à lutter aussi désavantageusement contre les compagnies. Nous avons compris qu'il n'y avait qu'un moyen, un seul, d'avoir raison des résistances patronales, et ce moyen consiste à opposer l'épargne ouvrière à la puissance de l'or.

» Le gréviste déborde d'enthousiasme les premiers jours du conflit; il croit que le patron capitulera, que le droit aura raison de la force. Quelle erreur ! Après la première quinzaine, les enfants commencent à demander du pain; le découragement vient vite. Tandis que si l'ouvrier a su être prévoyant, s'il a derrière lui une caisse de grève gardienne de ses économies, s'il reçoit toutes les semaines une certaine somme pour acheter de quoi manger, oh ! alors, la question change.

» Je connais le courage héroïque des mineurs. Si jamais leur caisse est aussi prospère que celle des mineurs étrangers, jamais on n'aura raison d'eux.

» Nous avons demandé deux francs de cotisation. Sur cette somme, 1 fr. 50 sont versés à la Caisse des dépôts et consignations et vous seront rendus à l'heure de la grève; les 50 centimes restant sont affectés à la propagande, au paiement des employés, aux frais de justice, etc...

» Lorsqu'un ouvrier est blessé, le syndicat le défend devant les tribunaux, paie les frais d'appel et force les compagnies à donner la pension fixée par la loi. C'est ainsi que Pamart, de Sallaumines, a obtenu 1.400 francs; Sauvage, de Meurchin, 1.350 francs; Bernier, de Liévin, 1.486 francs par an.

» Si le syndiqué meurt, sa veuve touche l'argent qu'il a versé à la caisse de résistance; s'il quitte la mine, il est remboursé dans les trois mois qui suivent son changement de métier.

LA CONQUETE DES POUVOIRS PUBLICS

» Cela est l'œuvre du syndicat, mais elle n'est pas suffisante pour changer, comme elle mérite de l'être, la condition malheureuse des serfs de la mine.

» Il faut conquérir les pouvoirs publics, envoyer au Parlement des défenseurs de la classe ouvrière.

C'est parce que vous avez élu des ouvriers mineurs à la Chambre que vous avez obtenu le vote des lois spéciales dont vous bénéficiez.

» On m'a souvent dit au ministère : « C'est encore vous avec vos mineurs ! » Cela ne m'a pas ému. « Parfaitement, c'est moi, ai-je répondu, et tant qu'il y aura des mineurs et que je serai leur député, vous me reverrez, parce qu'ils méritent que l'on s'occupe d'eux ».

» La loi sur les délégués mineurs a été mise par moi sur le chantier parlementaire en 1887, après les terribles catastrophes de Puy-Chatelus et de Verpilleu. Je fis adopter mon projet qui fut rejeté par le Sénat; je le repris, il fut rejeté à nouveau. Ce n'est qu'en 1890 que la Haute Assemblée accepta la loi que je viens encore de faire *modifier*, après quinze années de protestations et qui proclame l'indépendance absolue de vos délégués à la sécurité.

» Il en est de même de la loi autorisant la participation des délégués mineurs aux caisses de secours. Les compagnies ont dû capituler et il faut espérer que nous ne verrons plus les ouvriers obligés, dans la proportion de 80 %, de s'adresser à d'autres médecins que ceux de la Caisse de secours pour pouvoir être soignés efficacement et acheter de leurs deniers les médicaments qui leur sont nécessaires.

» Les délégués mineurs verront à ne pas tolérer les économies scandaleuses que l'on fait dans certaines compagnies au détriment du bien-être des ouvriers.

» A Lens, la caisse possède 300.000 francs; au lieu d'améliorer l'indemnité de maladie, elle a diminué la contribution ouvrière; le mineur a payé cinq sous de moins, mais la compagnie a réalisé un bénéfice de 5.000 francs. Voilà comment les choses se passent.

» Partout, même dans les réunions anarchistes, on s'occupe des lois. Pourquoi dès lors, combattre comme on le fait, les élus des travailleurs qui s'efforcent à la Chambre d'obtenir des réformes ? »

L'UNITE MINIERE

Basly examine ensuite la question de l'Unité minière.

« On ne veut plus de Lamendin, on ne veut plus de moi à la tête du syndicat. (Cris nombreux : Si, si ! Vive Basly !)

réunies à Paris n'ont pas jugé qu'il était nécessaire que nous mourions pour les beaux classe ouvrière, mais il est une autre condition, absolument inacceptable, celle-là, qu'on veut nous imposer.

» Pas de caisse de résistance, dit-on. L'ouvrier n'en a pas besoin pour faire de l'action directe. Je vous ai fait voir ce qui s'est passé dans vos luttes contre les compagnies. Voulez-vous risquer d'être battus à nouveau. (Cris : Non ! Non ! Vive le Syndicat !)

» Je vous félicite de votre réponse qui prouve que nous sommes en communion d'idées. D'ailleurs, les deux fédérations nationales réunies à Paris n'ont pas jugé qu'il était nécessaire que nous mourrions pour les beaux yeux de quelques libertaires. On nous a laissé notre autonomie.

» En défendant une méthode aussi déplorable, certains ouvriers font, inconsciemment sans doute, l'affaire des compagnies.

» Si nous voulons avoir raison d'elles, il nous faut suivre l'exemple des Américains qui ont plus de trente millions en caisse, des Anglais, qui en ont plusieurs centaines et qui obtiennent des améliorations, sans être obligés de recourir à la grève, cette arme à deux tranchants qui blesse ceux qui s'en servent.

» Puisqu'on se déclare prêt à faire l'unité, faisons-là, mais sur des bases acceptables. Les ouvriers mineurs ont compris qu'il fallait côtiser pour une caisse de résistance. On ne parviendra pas à les détourner de la voie pratique et raisonnable dans laquelle ils cheminent.

» Que l'on revienne à nous loyalement, nous ferons la part large des choses aux nouveaux venus ».

Le discours de Basly a été accueilli comme il méritait de l'être, c'est-à-dire par des applaudissements répétés et nourris.

LE « REVEIL DU NORD »

Le député socialiste de Lens, protestant contre les attaques des broutchouteux contre le « Réveil du Nord » a prononcé des paroles dont nous ne saurions trop le remercier. Nous n'attendions pas moins de lui.

C'est vrai que pour les mineurs, nous avons lutté avec un égal dévouement et le même désintéressement. En 1893, comme l'a dit Basly, la Compagnie de Courrières nous a obligés à vendre le journal, et à lui payer 25.000 francs de dommages-intérêts.

Aujourd'hui, elle réclame 600.000 francs pour avoir défendu les veuves et les orphelins de Courrières.

Les mineurs le savent, au surplus, et c'est pour cela qu'ils ont applaudi Basly, nous rendant justice.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est ensuite voté à l'unanimité :

« Les ouvriers mineurs syndiqués, réunis environ au nombre de trois mille dans le préau de l'école Condorcet, après avoir entendu les citoyens Basly et Maës, s'engagent plus que jamais à faire la propagande nécessaire envers les quelques camarades qui ne sont pas encore venus à l'organisation et se séparent aux cris de : Vive Basly ! Vive le Syndicat ! »

EPHÉMÉRIDES REGIONALES

LE DRAME D'ARMENTIÈRES

Un capitaine assassin

LE 3 NOVEMBRE 1876

Hier, ont été célébrées, à Armentières les funérailles du jeune Loridan, l'une des victimes de la scène de boucherie du 29 octobre dernier; et aujourd'hui, le capitaine Loridan a passé les aveux les plus complets.

C'est de sang-froid et de propos délibéré que cette brute humaine a tué son fils, blessé mortellement sa femme et a voulu se suicider.

Peu à peu la lumière se fait sur ce mystérieux drame de famille, dont on ne connaîtra jamais sans doute, toutes les péripéties, car, vraisemblablement, ni le capitaine, ni sa femme ne survivront à leurs blessures et mourront sans avoir pu parler.

Tout ce que l'on sait dès maintenant c'est que le coupable a agi avec préméditation et par vengeance.

M. Loridan est plus âgé que sa femme. Il a 67 ans, et elle n'en compte que 44. Leur union n'a jamais été heureuse. Avant la guerre, l'officier était en garnison à Nantes. Tout le monde, dans cette ville, l'accusait de maltraiter et de martyriser son épouse et ses deux enfants. Ses collègues du régiment refusaient même de le fréquenter et n'avaient avec lui que des rapports de service.

Le scandale devint tel, la conduite du capitaine laissa tant à désirer qu'il fut amené à donner sa démission pour éviter d'être chassé du corps.

Pendant cette triste vie de garnison, madame Loridan demeurait à Nantes, vis-à-vis de l'appartement d'un homme de cœur, que nous appellerons M. de X..., un publiciste de grand talent, aussi connu à Paris qu'en province et qui dirigeait, à ce moment, un des principaux journaux de l'Ouest.

Touché de la détresse de la malheureuse mère et pour venir en aide à ce triste ménage, M. de X... avait pris chez lui l'aîné des deux enfants du capitaine. Il le faisait élever comme s'il en eût été le père, et à Nantes on regardait le jeune homme comme son fils adoptif.

Retraité et décoré, Loridan vint s'établir à Armentières, pays d'origine de sa femme, avec qui il continuait à vivre en mauvaise intelligence.

Son fils aîné était resté à Nantes. Il ne venait passer dans le Nord que la période des vacances. Mais, il y a deux ans, à la suite de spéculations malheureuses, M. de X... se vit réduit au strict nécessaire et dut renoncer à la bonne œuvre qu'il avait entreprise : il renvoya le jeune homme à sa famille.

Son retour fut le prétexte de nouvelles scènes de jalousie et de violence. La vie commune devenait impossible. Pour y échapper, le fils s'était de nouveau séparé de sa mère, ayant réussi à se placer à Douai, où il pourrait continuer son droit tout en étant clerc de notaire.

Une détente avait paru se produire après ce départ. Le capitaine se montrait moins irascible. Dimanche dernier, il était parti à Lille dans la matinée; il y dîna avec des camarades, notamment un capitaine d'infanterie qui jadis avait été son sergent-major. Il semblait calme et de belle humeur.

Le soir, il rentre à Armentières, par le train de 7 h. 30. Il soupe; puis, selon son habitude, il s'en va rejoindre des amis et faire sa partie de cartes à l'estaminet.

A 11 heures, il est rentré chez lui et se couche pour n'éveiller aucun soupçon. Vers minuit, il se lève sans bruit, s'assure que sa femme n'est pas éveillée, se dirige vers une armoire, y prend un couteau de boucher — d'autres disent un couteau de chasse, — qu'il y avait caché.

Par un raffinement de férocité, il avait fraîchement aiguisé cette arme terrible.

Il la saisit et brusquement pénètre dans la chambre voisine, celle de son fils cadet.

Le malheureux dormait. C'était un jeune homme de 20 ans. Il venait de passer avec succès l'examen d'engagé conditionnel. Il avait versé peu de jours auparavant les 1500 francs réglementaires et allait partir au régiment.

Le capitaine Loridan le frappe de son couteau à coups redoublés. Affolé, brusquement réveillé par la douleur, le jeune homme roule à bas de son lit. Il a la force de se relever, pourtant, et il se traîne dans la chambre voisine. Là, à bout de forces, il tombe, s'affale dans un fauteuil.

Aux cris du blessé, madame Loridan accourt. L'horreur la stupéfie.

— Il va mourir ! lui crie le capitaine en montrant son fils.

Et froidement, voyant l'infortuné remuer encore, il met une cartouche dans un fusil de chasse et, d'une décharge tirée à bout portant, fait sauter la cervelle à son enfant, sous les yeux mêmes de sa femme.

Sa fureur se tourne alors contre elle; il reprend son couteau, lui porte deux coups violents, l'un au ventre, l'autre dans la poitrine, par le travers des côtes.

Les blessures sont horribles. Le sang s'en échappe à flots. Madame Loridan chancelle et s'abat...

Mais le bruit de la lutte, les hurlements des blessés, les détonations des armes à feu avaient mis la maison et les voisins en émoi. La servante de madame Loridan arriva la première juste à temps pour recevoir dans ses bras sa maîtresse qui essayait de se relever.

Avec son aide, la malheureuse se traîna hors de la chambre et roula, plutôt qu'elle ne descendit, en bas de l'escalier. Son couteau à la main, le capitaine la poursuivait avec acharnement, cherchant à l'atteindre de nouveau sans faire mal à la bonne.

Heureusement, il ne put y parvenir. Les deux femmes réussirent à ouvrir et gagnèrent la rue. Un rassemblement s'y était formé : des cris et des gestes hostiles accueillirent le capitaine.

Il recula aussitôt. Claquant la porte derrière lui, il remonta dans sa chambre où il s'enferma à clé.

Quand, un quart d'heure plus tard, on parvint à y pénétrer, après avoir enfoncé les portes, on le trouva gisant dans une mare de sang, la mâchoire fracassée et portant au côté gauche une longue blessure.

L'assassin avait essayé de se faire justice. D'abord il avait, avec un sang-froid extraordinaire, été chercher un revolver et s'était logé plusieurs balles dans la tête.

Il respirait encore. On l'a transporté à l'hôpital d'Armentières où les médecins ne désespèrent pas de le sauver.

⁂

Aujourd'hui, 8 novembre, le capitaine Loridan a succombé à ses blessures. Pendant ses derniers jours, il a fait preuve d'un cynisme révoltant. Ses blessures l'empêchaient de parler; il ne pouvait s'exprimer qu'en écrivant : il ne prenait le crayon que pour demander à manger ou pour manifester sa joie de s'être vengé.

Vengé de qui ? en tuant une femme et un adolescent ? Quelle étrange mentalité pour un officier français !

Pour copie conforme : —
Emile ALEXANDRE.

Dernière Heure

Réformes militaires

Les projets du général Picquart et de M. Chéron. — La suppression des Conseils de guerre.

Paris, 2 novembre. — Nous croyons pouvoir donner les grandes lignes du projet des réformes militaires élaboré par le général Picquart, ministre de la guerre et par M. Henri Chéron, sous-secrétaire d'Etat.

Le projet repose sur deux principes : la suppression des conseils de guerre et l'organisation nouvelle de l'action disciplinaire dans l'armée.

Le conseil de guerre, juridiction d'exception, qui connaissait des crimes et délits de droit commun uniquement parce qu'ils étaient commis par des militaires, disparaît; d'autre part, la discipline étant la condition même de l'existence de l'armée, les mesures nécessaires sont prises pour ne pas l'affaiblir.

Le projet réglemente d'abord le droit de punir en commençant par la base. Ce droit ne pourra plus être exercé que par les commandants de compagnie ou par des officiers d'un grade supérieur. Appel de la punition pourra être portée devant un conseil de régiment ou si c'est un chef de corps qui a puni, près de l'autorité immédiatement supérieure, qui statuera dans un délai extrêmement bref.

Pour les fautes les plus graves contre la discipline, des conseils de discipline sont institués.

L'instruction préalable est faite par le juge d'instruction civil. L'instruction est donc obligatoire. Quant au conseil de discipline, il est composé de cinq membres, dont quatre militaires et un conseiller à la cour d'appel, président.

La décision du conseil est motivée et une voie de recours est toujours ouverte : la Cour de cassation.

Le projet fixe ensuite les règles de la compétence.

Tous les crimes et délits commis par des militaires en temps de paix sont en principe attribués aux juridictions de droit commun. Sont seules soumises aux conseils de discipline, les infractions qui compromettent le principe même de la discipline : abandon de poste, voies de fait sur des supérieurs, révolte, insubordination et rébellion. Si la rébellion s'exerce contre un acte de l'autorité civile, même si cet acte a été constaté par l'intermédiaire de l'autorité militaire, il relève des tribunaux de droit commun.

Toutes les autres infractions prévues par le code de justice militaire : abus d'autorité, insoumission, désertion à l'intérieur et à l'étranger, détournements, recel d'effets, vols, faux militaires, etc., sont attribuées aux juridictions de droit commun.

Les contraventions commises par des militaires relèvent désormais des tribunaux de simple police.

Au point de vue pénalités, le projet supprime la peine de mort en temps de paix; réduit de dix à cinq ans le maximum de la peine des travaux publics; atténue la quotité de toutes les peines nouvelles.

L'application des circonstances atténuantes supprime la plupart des pénalités introduites dans la législation de justice militaire.

La libération conditionnelle et la réhabilitation de droit améliore enfin le régime pénitentiaire.

Le projet organise sur les bases les plus sévères l'action disciplinaire en temps de guerre.

Ainsi qu'on le voit, le projet du ministre de la guerre constitue une réforme très importante au point de vue de l'organisation judiciaire, de l'instruction, de la compétence et des pénalités.

Tous les droits et tous les intérêts en présence, la liberté individuelle aussi bien que la discipline sont sauvegardés.

CIRCULAIRE DE M. CHERON

Paris, 2 novembre. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, vient d'adresser à tous les fonctionnaires du ministère de la guerre une circulaire pour interdire rigoureusement toutes dépenses qui ne seraient pas nécessitées par les besoins réels du service et pour exiger la justification et le contrôle des petites dépenses engagées : timbres-poste, télégramme. Le chef du service intérieur est chargé de l'exécution de cette décision en donnant au besoin, de concert avec la direction du contrôle, tous les détails complémentaires d'exécution, aux divers services.

A PROPOS DE POURSUITES

Divers journaux ayant parlé hier de plaintes émanant du général Picquart contre un article de journal et de nouvelles poursuites sa requête contre les antimilitaristes, nous avons demandé au sous-secrétaire d'Etat à la Guerre des renseignements sur cette affaire.

M. Chéron nous a fait les déclarations suivantes : « Le ministre de la Guerre n'a été saisi d'aucune affaire de cette nature et, depuis son arrivée au ministère, il n'a eu à porter aucune plainte ni à exercer aucune poursuite. Les plaintes et les poursuites dont il s'agit sont antérieures à l'arrivée aux affaires du général Picquart. »

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 2 novembre. — La Commission du budget se réunira lundi matin pour entendre le ministre des finances sur les nouvelles propositions en ce qui concerne l'équilibre du budget.

La Commission, réunie cette après-midi sous la présidence de M. Berteaux, a délibéré sur les demandes du Garde des Sceaux, en ce qui concerne les chiffres du budget de son département.

M. Guyot-Dessaigne demandait que la commission ne maintienne pas une réduction indicative de 100 fr pour la suppression de la Chambre des Requêtes de la Cour de Cassation et qu'on lui rende deux crédits, l'un de 21.000 francs au chapitre des Cours d'Appel, et l'autre de 91.000 fr. au chapitre des Tribunaux de première instance.

La commission a donné satisfaction au Garde des Sceaux en ce qui concerne la Cour de Cassation et les tribunaux de première instance. Elle a maintenu sa réduction de 21.000 francs afin d'amorcer la réforme des Cours d'appel en autorisant les conseillers à siéger au nombre de trois au lieu de cinq.

Sur la demande de M. Sibille, rapporteur du budget des monnaies et médailles, la commission l'a autorisé à demander que les études soient continuées au sujet de la pièce de vingt-cinq centimes et des pièces de cinq et de dix centimes en nickel.

M. Messimy, rapporteur du budget de la guerre, a *fait connaître à la commission qu'il* a entretenu le nouveau ministre de la guerre de la *question de la réduction des périodes* de 28 et 13 jours. La question est mise à l'étude par le général Picquart.

Les Victimes du "Lutin"

ARRIVEE DES CORPS A MARSEILLE

Marseille, 2 novembre. — A une heure, le paquebot « Saint-Augustin » s'amarre dans le port, au quai de la Joliette.

Le service des pompes funèbres procède aussitôt au débarquement des seize cercueils placés dans le faux-pont du paquebot. Un à un les cercueils, recouverts de drapeaux tricolores, sont transportés dans la chapelle ardente dressée sur un ponton de la Compagnie transatlantique et placés sur un immense catafalque recouvert de drap noir et orné de drapeaux.

De magnifiques couronnes, des bouquets de chrysanthèmes et des fleurs sont déposés sur le catafalque et devant la chapelle ardente. Cette cérémonie a lieu en présence de toutes les autorités, des officiers généraux des armées de terre et de mer et d'une foule nombreuse et recueillie.

IMPOSANT CORTEGE

A deux heures de l'après-midi, les dépouilles mortelles de l'équipage du « Lutin » sont placées solennellement sur seize prolonges d'artillerie. Une compagnie d'infanterie rend les honneurs, pendant que la musique du 141e régiment exécute la Marche funèbre de Chopin. Toutes les autorités militaires et civiles sont présentes.

Nous remarquons : l'amiral Marquis, représentant le ministre de la marine; le général Mathis, commandant le 15e corps d'armée, entouré de tous les officiers de la garnison; le préfet, le maire, les membres des *Chambres de Commerce*; les conseillers municipaux; le Conseil général; MM. Flaissières, sénateur, et Escartefigues, maire de Toulon; tous les commandants des flottilles de sous-marins et de torpilleurs de Toulon; une délégation des officiers de l'escadre de la Méditerranée; MM. les consuls d'Angleterre, de Russie, etc., etc.

Derrière la dernière prolonge, marche le père du *quartier-maître Monsarrat*, l'une des victimes du « Lutin ». La douleur de ce brave paysan est navrante.

Le cortège gagne lentement la gare. Une foule considérable suit; les canons du fort Saint-Nicolas tonnent; le spectacle des funérailles est véritablement imposant.

Des femmes pleurent, plusieurs tombent évanouies. Sur le parcours du cortège, tous les magasins ont fermé leurs portes en signe de deuil.

A la gare, M. Chanot, maire de Marseille, le président du Conseil général, prononcent des discours.

L'amiral Marquis prend, le dernier, la parole et fait une émouvante oraison funèbre.

FIN DE LA GRÈVE A NANCY

VICTOIRE OUVRIERE

Nancy, 2 novembre. — Après avoir conféré avec le Préfet et le Maire, la direction des tramways a consenti à reprendre le wattmann congédié.

En conséquence, le syndicat des grévistes, réuni à trois heures, a autorisé les conducteurs grévistes à reprendre le travail.

La grève est donc terminée à la satisfaction générale.